

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

L'Association Avenir NEPAD Congo a été créée en 2004 à Brazzaville, République du Congo. Elle œuvre dans la protection et défense des droits humains et la promotion de la gouvernance en République du Congo.

La mission principale de l'organisation est d'œuvrer à la promotion et la protection des droits de l'Homme et la paix en vue de contribuer à la construction d'un Etat de droit durable et soucieuse du respect intégral des valeurs humaines.

Le programme des droits de l'homme tel que définit dans le Plan Stratégique (2017-2019) de l'Association Avenir NEPAD Congo est axé sur le renforcement de la gouvernance démocratique, la promotion de l'égalité Homme/Femme, la défense des droits des plus vulnérables, la lutte contre les violences faites aux femmes et les traitements inhumains/dégradants, la promotion des droits socio-économiques et la protection des défenseurs des droits.

Les enjeux étant focalisés autour des aspects ci-après: défendre la personne humaine contre les violations de ses droits, en particulier ses libertés et ses droits fondamentaux ; renforcer les capacités des citoyens à prendre en charge la défense et la promotion de leurs droits et tenir le public objectivement informé sur la situation des droits humains dans le pays.

Pour atteindre ses objectifs, l'organisation a entrepris, ces dernières années plusieurs actions : collecter et traitement de manière continue des informations sur la situation des droits de l'homme; diffusion des informations sur les violations des droits de l'Homme travers des publications, des conférences et des émissions de presse; assistance judiciaire multiforme aux victimes dont les droits sont violés.



CONTACT :

37 Rue Sitabi, Château d'Eau Nganguoni,
Makelekele, Brazzaville.

Tel 00242 05 522 35 18/ 06 663 57 56

Email: info@avenirnepadcongo.com

www.avenirnepadcongo.com



MADDHO : Mobiliser et Agir pour défendre les droits de l'Homme en République du Congo.

RESUME DU PROJET

Depuis le référendum constitutionnel du 25 octobre 2015 ayant conduit au changement de la Constitution du 20 janvier 2002 et aux conditions de réélection du Président de la République à la suite du scrutin du 20 mars 2016, le pays vit dans un contexte politique répressif marqué par la détérioration du climat politique et la recrudescence des actes inciviques, au regard des abus et/ou violations constatés sur le terrain. Ces actes sont contraires aux engagements du Congo qui a ratifié de nombreux instruments juridiques régionaux et internationaux et la constitution du 25 octobre 2015 qui met en avant le respect des droits, libertés et devoirs de citoyens (titre II).

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la diffusion des droits de l'homme et l'éveil de conscience des groupes vulnérables (femmes, jeunes, enfants) afin que le respect de leurs droits soit un impératif catégorique en République du Congo. Il répond aux problèmes ci-après : la recrudescence des abus et violations des droits de l'homme depuis le référendum constitutionnel du 25 octobre 2015 ; l'absence d'un système de référencement et/ou d'accompagnement des victimes des violations des droits humains ; le faible accès des citoyens aux services de prise en charge, et l'absence des cadres de concertation et de dialogue pluri-acteurs sur les questions de promotion, protection et défense des droits de l'homme. Au regard de ces constats, le projet contribuera au renforcement des actions de sensibilisation, de mobilisation, d'éducation ainsi que le monitoring sur les droits humains en milieu rural. Il sera mise en œuvre à Dolisie et ses environs, pour une période de douze (12) mois.

OBJECTIFS DU PROJET

L'**objectif principal** est de promouvoir et défendre les droits et libertés fondamentales pour tous en République du Congo.

Les **objectifs spécifiques** sont les suivants :

-Renforcer l'accès aux droits fondamentaux des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, jeunes et personnes en situation de handicap.

-Appuyer les dispositifs d'information, de sensibilisation au droit, à la citoyenneté et à l'inclusion sociale afin d'encourager les citoyens à revendiquer le respect de leurs droits.

-Assurer le plaidoyer en faveur de la promotion de cadre pluri-acteurs sur les questions liées aux droits de l'homme.

ACTIVITES DU PROJET

Les activités prévues sont les suivantes:

A.1.1-Sensibiliser et informer les populations sur la promotion et le respect des droits de l'homme

A.1.2-Accompagner les médias locaux dans la définition des programmes basées sur le respect et la protection des droits humains

A.1.3- Appui à la mobilisation citoyenne autour des droits de l'homme et la citoyenneté

A.2.1-Renforcer les capacités d'intervention du guichet d'observation des droits humains de Dolisie

A.2.2- Réalisation des enquêtes et missions de surveillance sur les droits de l'Homme

A.2.3-Mettre en place un mécanisme d'alerte précoce sur les violations des droits humains

A.3.1- Rencontres de concertation et d'échange pluri-acteurs autour des questions des droits humains

A.3.2- Plaidoyer en matière de suivi de l'élaboration des lois et la vulgarisation des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux.

NOTRE VISION DU PROJET

-En favorisant la compréhension et l'appropriation citoyenne des droits humains pour une population rurale capable de se mobiliser et d'agir pour leurs droits, le projet contribuera à soutenir la promotion et la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables.

-En mettant en place des mécanismes susceptibles d'encourager les groupes vulnérables à revendiquer le respect de leurs droits, l'action garantit la protection/défense des droits de l'Homme à travers la mise en place d'actions conjointes de renforcement des capacités, lobbying et de plaidoyer pour permettre aux groupes vulnérables de pouvoir défendre leurs droits eux-mêmes.

-En agissant dans le cadre de la diffusion des droits de l'Homme et l'éveil de la conscience des groupes vulnérables en milieu rural, l'action assure l'appropriation citoyenne des droits et réduit l'ignorance par les citoyens de leurs droits fondamentaux.